

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 01/09/2025
Autorisation d'homologation de l'enseignement général secondaire 2nd cycle		

Informations détaillées	
Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Education/Formation
Sous secteur d'activité	Enseignement secondaire général
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Nationaux
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	6 mois
Frais administratif (FCFA)	200000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	Non applicable
Renouvellement soumis à inspection	Non applicable
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non applicable
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
Structure	Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP-MENA)
Autorité émettrice	Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP-MENA)
Situation géographique	Plateau boulevard Clozel
Tél.Fixe	+225 27 20 32 52 91
Adresse Mail	deepmenetci@gmail.com
Site Internet	www.men-deep.com

Pièces à fournir

? Une demande adressée au Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, dans laquelle le Promoteur prend l'engagement de se conformer aux dispositions réglementaires arrêtées par le Gouvernement et de respecter les règles générales de l'enseignement public ; ? Une copie de l'autorisation d'ouverture du cycle ; ? Le résultat de la dernière année au BEPC ou au BAC visé par le Directeur Régional de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation de la localité ; ? Une copie de l'autorisation de diriger du Directeur des études ; ? Une copie de l'autorisation d'enseigner des enseignants permanents ; ? Un tableau des enseignants de l'établissement (permanents et vacataires) ; ? Un tableau du salaire des enseignants et du personnel administratif ; ? Une copie de la fiche de déclaration de l'établissement à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ; ? Une copie du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de l'établissement.

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger

